



AMAP MIEL



CERNAY

Saison 2022/2023

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :	
Le producteur	Le consom'acteur
M. Robert HUMMEL	NOM, prénom.....
20 rue Bellevue	Adresse.....
68800 THANN	Code postal, commune.....
Tel : 03 89 37 09 13 apihummel@gmail.com	Mail Tél
Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr , onglet « Une amap, c'est quoi ? »).	
LES PANIERS: le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :	
Composition d'un panier	1 pot de 500 grammes de miel, principalement de forêt (mélange de plusieurs miels) et sous réserve : acacia – châtaignier – fleurs - tilleul

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiqués ci-dessous :	
Durée de la saison complète	La saison commence le 22 avril 2022. et se termine le 17 mars 2023
Durée de la saison pour le consom'acteur	La saison commence le et se termine le 17 mars 2023
Point de distribution	Conciergerie complexe sportif- rue René Guibert - Cernay
Jours de distribution / Fréquence et nombre de paniers	<p>Les distributions ont lieu le vendredi entre 18.00 et 18.45, aux dates indiquées ci-dessous.</p> <p>3 possibilités de fréquence sont proposées, soit :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = paniers</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois = paniers</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = paniers</p> <p><u>Dates de distributions retenues</u> (cocher les dates retenues)</p> <p><input type="radio"/> 22/04/22 <input type="radio"/> 20/05/22 <input type="radio"/> 17/06/22 <input type="radio"/> 22/07/22</p> <p><input type="radio"/> 19/08/22 <input type="radio"/> 16/09/22 <input type="radio"/> 21/10/22 <input type="radio"/> 18/11/22</p> <p><input type="radio"/> 16/12/22 <input type="radio"/> 20/01/23 <input type="radio"/> 17/02/23 <input type="radio"/> 17/03/23</p>



CERNAY

AMAP MIEL



Saison 2022/2023

LE PRIX ET LES PAIEMENTS	
Prix d'un panier	7.00€
Païement Chèques à l'ordre de : Hummel Robert	<p>A la signature du contrat, en début de saison, le consomm'acteur remet au producteur par avance le ou les chèques correspondant à l'ensemble de la saison</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = paniers</p> <p>1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat</p> <p>ou</p> <p>2 chèques : 1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat , et 1 chèque de encaissement en octobre.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois = paniers</p> <p>1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = paniers</p> <p>1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat.</p>

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10.00 €), pour la saison 2022/2023 : une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les parties :	
Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....

Contrat mis à jour le 22 avril 2022

Pour toute information, rendez-vous sur www.thuramap.fr